

5c

Plan
Local
d'Urbanisme
de
LANVALLAY

REVISION
Tressaint et St Solen
DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL architectes urbanistes 21, bd Franklin Roosevelt CS 33105 35031 Rennes Cedex Tel : 02 99 22 78 00 Fax : 02 99 22 78 01		Arrêté le : 25 / 02 / 05 Approuvé le : 16 / 09 / 05
EMISSIION ORIGINALE	MODIFICATIONS	Date
Date : 06.06.2012	REVISION SIMPLIFIEE : INTEGRATION DES ZONES HUMIDES	24/11/2006
	REVISION SIMPLIFIEE : MODIFICATION DES TRACES NH	21/12/2007
Echelle : 1/2 500*		

Légende :

-  Limites du zonage
-  Espace boisé classé
-  Espace boisé à préserver
-  Haie à préserver (article L 123.1.7)
-  Emplacement réservé
-  10 Largeur
-  17 Numéro
-  Marges inconstructibles (75 m de l'axe) par rapport aux axes à grande circulation
-  Bande exposée au bruit (100 m. de l'axe) : prescription d'isolement phonique
-  Bâti patrimonial repéré en zone agricole (cf. annexe 7c)
-  Sites archéologiques
-  Bâtiment d'élevage
-  Périmètre de 100 mètres (titre indicatif)
-  Zones humides
-  Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

Zones urbaines :

- Zone UA : zone urbaine centrale d'urbanisation dense
- Zone UB : zone urbaine correspondante aux faubourgs et hameaux anciens.
- Zone UC : zone urbaine à caractère pavillonnaire
- Zone UH : zone urbaine localisée dans l'espace rural (faible densité)
- Zone UE : zone urbaine réservée aux équipements publics ou collectifs.
- Zone UY : zone d'activité à caractère artisanal ou commercial.

Zones d'urbanisation future :

- Zone 1AU : zone d'urbanisation future à court terme
- Zone 2AU : zone d'urbanisation future à long terme

Zones de protection :

- Zone A : zone de protection de l'activité agricole
- Zone NH : secteur bâti isolé (évolution de l'existant)
- Zone N : zone de protection des espaces naturels et des paysages

